

DÉCLARATION DE L'INSPECTEUR DE L'ARMEMENT POUR LES POUDRES ET EXPLOSIFS

L'inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs, rattaché organiquement à la DGA, a une mission interministérielle précisée par arrêté. Cet arrêté définit le périmètre de ses actions dans ce contexte interministériel. Expert de l'administration en matière de sécurité pyrotechnique, ses prestations prennent la forme d'avis, de décisions et de contributions, au bénéfice de clients, notamment des autorités civiles et militaires.

L'inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs s'appuie, pour réaliser sa mission dans les meilleures conditions, sur le soutien de l'inspection de la direction générale de l'armement (DGA).

En tant qu'inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs, je fonde avant tout la qualité de mes prestations sur la fiabilité de mes avis et décisions et sur l'accroissement de la satisfaction de mes clients et l'amélioration continue de nos pratiques.

Je suis assisté pour la mise en oeuvre des missions qui me sont attribuées dans l'arrêté et, ce faisant, répondre aux besoins de mes clients, par une *cellule Sécurité Pyrotechnique*.

Je m'engage à définir les objectifs, les rôles et responsabilités spécifiques qui lui sont nécessaires pour qu'elle apporte sa pleine contribution aux missions de l'IPE ainsi qu'à la satisfaction des clients et du respect des exigences réglementaires et légales, et à en assurer un suivi périodique.

Ces objectifs définis et révisés annuellement sont identifiés et suivis trimestriellement lors de revues et traitent des domaines clés suivants :

- réalisation de prestation sur le terrain,
- échange avec les parties intéressées ,
- soutien technique aux Ministères,
- élaboration de projets de textes réglementaires,
- circulation de l'information,
- pilotage des activités de production et de progrès.

La mesure de l'avancement de chaque objectif est effectuée lors des réunions trimestrielles ; elle est adaptée à la nature de l'objectif .

Dans ce cadre, l'atteinte de l'exigence de fiabilité et de délai des prestations repose sur la compétence des adjoints ainsi que sur la définition et le maintien des modes de travail. L'existence d'un système d'amélioration permanente permet de refermer la boucle de la qualité et répond à mon souhait de satisfaire les exigences et d'améliorer en permanence la satisfaction de nos clients et notre système de management de la qualité (SMQ).

Je m'engage à conduire toutes les actions nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi du soutien de la *cellule Sécurité Pyrotechnique* par l'inspection de la DGA, qu'il s'agisse de l'expression annuelle des besoins ou de l'exécution de ce soutien.

Je m'engage résolument à promouvoir notre politique qualité et à appuyer cette démarche reposant sur une approche processus et sur la maîtrise des risques, porteuse de bénéfices pour nos clients, les prestataires et les personnels

L'ingénieur général hors classe de l'armement Pierre Lusseyran
Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs



L'ingénieur général de l'armement Pierre Lusseyran
Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs